

**LE 8 AVRIL...**

# ANNIVERSAIRE OU COMMÉMORATION ?

Il y a 79 ans, **EDF-GDF** étaient créées! Pour la CGT, le 8 avril 1946 doit rester une date anniversaire!

N'oublions jamais ce que cet acte politique historique a offert à la France et aux Français et martelons encore et toujours que les fruits du Conseil national de la Résistance (CNR) sont à rappeler, à défendre et à développer!

**La nationalisation de l'intégralité des secteurs de l'électricité et du gaz reste la meilleure décision et la plus dimensionnante que les dirigeants politiques français aient prise! Elle nous protège encore aujourd'hui!**

Ces entreprises publiques et intégrées ont fait la démonstration de leur entière efficacité durant près de 60 ans. C'est pourquoi la FNME-CGT, dans son **Programme Progressiste de l'Énergie (PPE)**, reprend les mécanismes et les valeurs des **Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** qu'étaient « EDF et GDF »!

Vouloir remettre au goût du jour un modèle qui a fonctionné sur tous les aspects n'a rien de passéiste! C'est au contraire être sensé et responsable! Après environ 20 ans de

« marchés », de « libéralisation », de « privatisation », les bilans sont catastrophiques, ils doivent contraindre nos politiques à regarder les choses factuellement et avec une réelle honnêteté intellectuelle!

**Si l'on pense enfin « Intérêt Général » : Le Service Public des énergies est la solution à toutes les difficultés actuelles et à venir!**

Environnement, tarifs, services aux usagers, maintien des compétences et du statut des IEG, développement industriel et relocalisations, capacités d'investissement... **L'ensemble de ces défis seront relevés si enfin le choix est fait de rompre avec les logiques de marché. Il faut revenir à de réels services publics de l'électricité et du gaz!**

**Alors encore une fois:  
« Merci MARCEL PAUL et joyeux  
anniversaire à EDF et GDF! »**

**Pour quelques rappels en musique (L'énergie de lutter) :**

<https://www.youtube.com/watch?v=rn-bf59sDkzw>

**Pour plus de détails et d'explications :**

<https://www.energie-servicepublic.com/>

<https://www.fnme-cgt.fr/>